



Bruxelles, le 12.5.2020
COM(2020) 193 final

ANNEX

ANNEXE

à la

Proposition de Décision du Conseil

relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption de la liste des arbitres

PROJET

DÉCISION N°.../2020 DU COMITÉ APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part

du ...

concernant l'adoption de la liste des arbitres

LE COMITÉ APE,

vu l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (ci-après dénommé "l'accord"), signé à Bruxelles le 3 mars 2009, et appliqué à titre provisoire depuis septembre 2016, et notamment son article 64, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

L'accord prévoit que le Comité APE doit établir une liste de quinze personnes prêtes et aptes à faire office d'arbitres pour le règlement des différends pouvant survenir entre les parties,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. La liste des quinze personnes prêtes et aptes à faire office d'arbitres est établie conformément à l'article 64, paragraphe 1, de l'accord et figure à l'annexe de la présente décision.
2. La liste d'arbitres décrite au paragraphe 1 est établie sans préjudice des règles spécifiques prévues par l'accord ou susceptibles d'être arrêtées par le Comité APE.

Article 2

La liste d'arbitres visée à l'article 1^{er} peut être modifiée par une décision du Comité APE prise conformément à l'article 67 de l'accord.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à ..., le ...

Pour la République de Côte d'Ivoire

...

Pour l'Union européenne

...

ANNEXE

Liste d'arbitres (article 64, paragraphe 1, de l'accord)

Arbitres sélectionnés par la partie Côte d'Ivoire:

M. Abbe YAO – Côte d'Ivoire
M. Abdouramane OUATTARA – Côte d'Ivoire
M. Joachim BILA AKA – Côte d'Ivoire
M. Narcisse AKA – Côte d'Ivoire
M. Karim FADIKA – Côte d'Ivoire

Arbitres sélectionnés par la partie Union européenne:

M. Claus Dieter EHLERMANN – Allemagne
M. Giorgio SACERDOTI – Italie
M. Jacques BOURGEOIS – Belgique
M. Pieter JAN KUIJPER – Pays-Bas
Mme Hélène RUIZ FABRI – France

Arbitres sélectionnés conjointement par les deux parties:

M. Martial AKAKPO - Togo
Mme Anna KOUYATE -Mali
M. Thomas COTTIER – Suisse
Mme Merit E. JANOW – États-Unis
M. Helge SELAND – Norvège